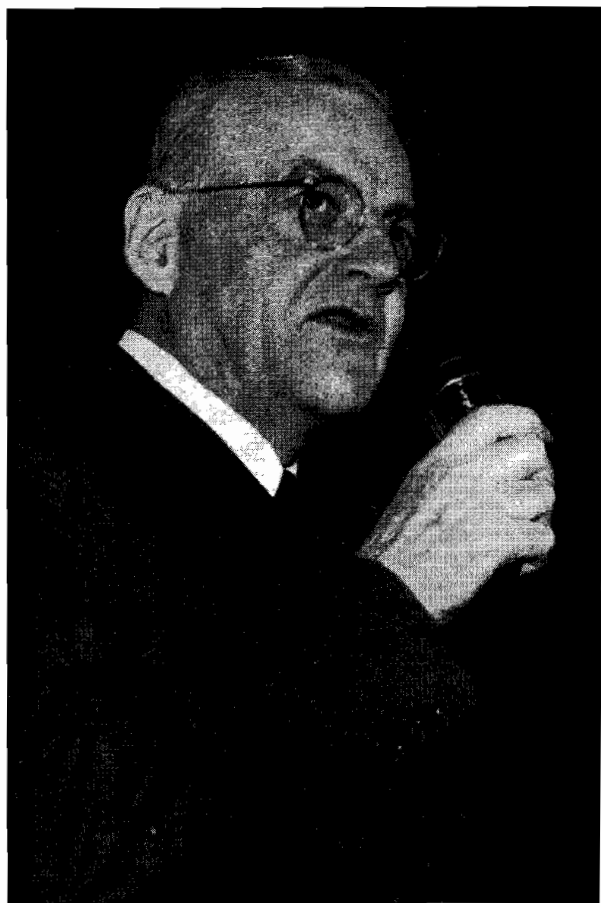




Un deuil pour le monde libre



JOHN FOSTER DULLES

Dimanche 24 mai 1959, John Foster Dulles s'est éteint emporté par une maladie cruelle.

Mais cet homme de fer n'avait jamais abandonné la lutte: depuis des années condamné il était resté attaché à sa tâche sans perdre son impassibilité sereine ni cette fermeté du caractère et des propos qui lui valait l'estime même de ses adversaires.

L'histoire, un jour, jugera son oeuvre: un homme politique peut voir plus loin que ses contemporains, ou, au contraire, aveuglé par ses principes ou ses passions les plus légitimes, tomber dans l'erreur: ceux qui vivent dans les mêmes temps que lui sont exposés aux mêmes leurre et ne peuvent porter un jugement définitif.

Qu'il nous soit permis, pourtant, de constater que, parmi toutes les raisons de faillir dont l'homme est la proie, mieux armé est celui qui ne succombera pas par faiblesse, par lâcheté ou par légèreté: s'il est guidé par d'honnêtes principes, s'il est droit, alors il peut ne pas être un grand politique « de l'heure », mais il l'est certainement pour le durable prestige de son peuple.

A. GINI

MOUVEMENT EUROPEEN

PRESIDENCE D'HONNEUR

Dr. Konrad ADENAUER, M. Léon BLUM (1948-1950), Sir Winston CHURCHILL, Comte R. COUDENHOVE-KALERGI, MM. Alcide de GASPERI (1948-1954), Robert SCHUMAN, Paul-Henri SPAAK.

Président: Robert Schuman

Vice-Présidents: Robert BICHET, Sir Rbert BOOTHBY, Hermann PUENDER.

Délégué général à la Propagande: André PHILIP.

Délégué général aux Relations Extérieures: Docteur J.-H. RETINGER.

Trésorier: Baron BOEL.

Secrétaire général: Robert van SCHENDEL.

CONSEIL INTERNATIONAL

Président: Robert Schuman

Membres: Délégués des Mouvements affiliés, des Conseils Nationaux, des Comités nationaux en exil et des Organisations associées.

BUREAU EXECUTIF INTERNATIONAL

Président: ROBERT SCHUMAN, Hermann ABS, Edward BEDDINGON-BEHRENS, P. R. BENTZ van den BERG, Robert BICHET, Baron BOEL, Georges BOHY, Arthur CALTEAUX, CRAVATTE, René COURTIN, Jean DRAPIER, Mulhis ETE, Fritz ERLER, Palmiro FORESI, André FRANCOIS-PONCET, Hans FURLER, Enrique GIRONELLA, Frode JAKOBSEN, LASKARIS, Lord LAYTON, René LHUILLIER, Eduard LUDWIG, Salvador de Madariaga, Roger MOTZ, Franco NOBILI, H. R. NORD, Randolfo PACCIARDI, André PHILIP, Georges REBATTEF, Dr. J. H. RETINGER, Dieter ROSER, Etienne de la VALLEE-POUSSIN, Ernst von SCHENK, Karl WISTRAND, Terje WOLD, Robert van SCHENDEL.

CONSEIL PARLEMENTAIRE DU MOUVEMENT EUROPEEN

Président Georges BOHY.

COMITE D'ACTION

Président André FRANCOIS-PONCET

COMMISSIONS

Commission Économique et Sociale Hermann ABS
 Commission pour la Jeunesse Robert SCHUMAN
 Commission Culturelle Salvador de MADARIAGA.

MOUVEMENTS AFFILIES

Ligue Européenne de Coopération Économique Baron BOEL.
 Mouvement Libéral pour l'Europe Unie Roger MOTZ.
 Mouvement Socialiste pour les États-Unis d'Europe André PHILIP.
 Nouvelles Équipes Internationales Auguste De SCHRIJVER.
 Union Européenne des Fédéralistes Enzo GIACCHERO
 Centre d'Action Européenne Fédéraliste Henri BRUGMANS

Présidents:

ORGANISATIONS ASSOCIEES:

Association Européenne des Enseignants

INSTITUTIONS AUTONOMES

Centre Européen de la Culture (Genève) Denis de ROUGEMONT. Directeur
 Collège d'Europe (Bruges) H. BRUGMANS, Recteur.
 Commission de l'Europe Centrale et Orientale Étienne de la VALLÉE-POUSSIN, Président.

ORGANISATION ADHERENTE

Conseil des Communes d'Europe Jean BARETH

Président:

ORGANISATIONS ASSOCIEES

(voir la brochure « Construction Européenne »)

SECRETARIAT GENERAL INTERNATIONAL

BRUXELLES: 44 rue Belliard, Tel. 13.45.75

SECRETARIAT INTERNATIONAL POUR LA JEUNESSE

Délégué Général André PHILIP.
 Délégué Général des Organisations de Jeunesse affiliées Franco NOBILI.
 Secrétaire Général Philippe DESHORMES.

Siège: 44 rue Belliard - Bruxelles, - 4 Tel. 13.45.15

LES CONSEILS NATIONAUX: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, France, Grande Bretagne, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Suède, Suisse, Turquie.

VALEURS SPIRITUELLES ET UNIFICATION EUROPEENNE

La constatation que le processus d'intégration économique est aujourd'hui favorablement entamé avec l'entrée en fonction des Communautés européennes, ne manque pas de reconforter ceux qui ont lutté dès les débuts pour l'unité européenne. Mais, en face des graves problèmes économiques et politiques que pose l'intégration à peine à ses débuts, on peut enregistrer, comme on l'a fait ça et là, une sérieuse diversité d'attitude. Autrement dit on peut vouloir créer une «solidarité de fait» abstraction faite des valeurs de l'esprit, comme si celles-ci n'étaient que des sous-produits de l'intérêt économique, ou encore ne leur donner qu'un rôle extérieur, comme si on les insérait dans une façade à laquelle ne correspond aucune conviction intime, aucune hauteur des aspirations idéales.

Tel est le sujet du congrès qui a eu lieu à Trieste du 7 au 10 mai, sur l'initiative du Centre d'Action Européiste, entre les représentants qualifiés des organisations catholiques. Il est encore tôt pour faire le bilan des travaux du congrès, car les motifs d'intérêt spirituel et d'étude ont été nombreux et susceptibles d'une ultérieure maturation. Quoi qu'il en soit ce bilan est affaire d'appréciation personnelle, selon la sensibilité et les facultés de compréhension des observateurs. Nous nous bornerons, en ce qui nous concerne, à résumer brièvement les points acquis au cours des journées de Trieste, en laissant au lecteur le soin d'en tirer les conséquences pour sa propre édification apostolique et politique: 1) Les conquêtes les plus élevées de l'esprit humain, la philosophie et le droit, la science et la culture, la liberté dans le respect de l'autorité, le sentiment de la dignité de l'homme: tout cela constitue l'héritage de la tradition eu-



ropéenne et la substance même de son unité. Le Christianisme la résume en soi, l'explique et l'encadre dans la lumière de la transcendance; 2) les tragiques événements de ces dernières années ont toutefois démontré que cette civilisation est en péril: les états nationaux d'abord, puis l'impérialisme et enfin les mythes inhumains de l'idolâtrie de l'Etat, attentent gravement à l'unité chrétienne de la vieille Europe; 3) d'où la nécessité d'une prise de conscience chrétienne de la civilisation européenne et d'une vigilance concrète afin que celle-ci non seulement se maintienne, mais encore croisse, se développe ou donne de nouveau une contribution à la construction d'une organisation plus largement humaine et chrétienne de la vie européenne et internationale; 4) la solution fédéraliste, entendue comme dépassement de la raison d'état nationale, non plus à travers un accord plus ou moins permanent des gouvernements, mais à travers une union organique des peuples et une renonciation de souveraineté nationale en faveur d'une organisme supérieur, est celle qui répond le mieux aux exigences actuelles

de développement humain et chrétien de l'Europe.

La supranationalité des organismes actuels est déjà un pas en avant dans ce sens, mais ce n'est qu'un pas. La voie fédéraliste implique un processus bien plus profond, qui touche tous les aspects de la vie des peuples. La renonciation de la souveraineté vers le haut, doit en effet comporter une gradation analogue de pouvoir vers le bas; moyennant une révision des communautés intermédiaires entre la personne, l'Etat, la fédération. En substance, fédéralisme signifie une plus large participation du citoyen au pouvoir, son inclusion plus active dans la vie publique.

A Trieste, les catholiques ne se sont donc pas contentés de faire un appel théorique à la solidarité entre les peuples et à la communauté internationale: ils ont indiqué clairement un choix fédéraliste compris comme une transformation de l'habitus mental, des usages civils et des structures gouvernementales. Tel est le sens des nobles paroles du cardinal A. Cicognani: «Si l'on veut une union efficace il est indispensable que cette valeur spirituelle qui s'appelle fraternité, fraternité vraie... (qui) reconnaît une même origine et montre qu'elle dépend d'un seul suprême Seigneur... Souhaitons la Fédération Européenne, il faut que l'Europe cesse d'être un mélange de nations... L'Europe s'unira, compacte, si les Européens le veulent. Aussi tous, tous et chacun dans sa propre sphère, grande ou petite, devront concourir à cette union souhaitée, et surtout contribuer à donner vie, à développer, à favoriser l'extension de ces valeurs spirituelles qui seront la garantie et l'âme de cette union».

La XXIV^e Session de l'Assemblée

Consultative du Conseil d'Europe

11^{me} session ordinaire de l'Assemblée Consultative.

Du 20 au 27 avril, s'est tenue à Strasbourg la première partie de la onzième session ordinaire de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe.

En présence de nombreuses personnalités notamment du Président du Mouvement Européen, des Présidents des Assemblées européennes et de la Conférence parlementaire de l'OTAN, des Présidents de plusieurs parlements nationaux, une séance académique, commémorant le 10^{me} anniversaire du Conseil de l'Europe a été présidée par M. Fernand Dehousse.

Les débats :

Les débats ont amené le vote de résolutions, notamment sur le problème de Berlin et les négociations des Etats membres pour assurer en particulier le respect du droit des Berlinoises de l'Ouest à l'existence, à la sécurité et à la liberté de leurs communications (voir Annexe I).

Dans une recommandation relative à l'Association Economique Européenne (annexe III), l'Assemblée demande une reprise rapide des négociations et estime qu'un arrangement satisfaisant doit, à la fois, respecter l'intégrité de la C.E.E., consolider la coopération au sein de l'O.E.C.E. et être conforme à l'esprit du G.A.T.T.

L'Assemblée recommande aux gouvernements une série de mesures pratiques.

En outre, l'Assemblée a adopté, entre autres, les textes suivants :

la Recommandation n. 199, relative aux cours radiophoniques destinés aux pays européens situés au-delà du rideau de fer et organisés par le Col-

lège d'Europe à Bruges et demandant notamment au Comité des Ministres

— d'accorder le patronage du Conseil de l'Europe à ses cours,

— de désigner une personnalité qui le représenterait au Conseil des Directeurs desdits cours.

la Résolution n. 166, portant réponse au 5^{me} Rapport annuel de la Conférence Européenne des Ministres des Transports;

la Résolution n. 167, relative à la participation du Conseil de l'Europe à l'Année Mondiale du Réfugié;

la Résolution n. 168, relative à la ratification des conventions du Conseil de l'Europe;

la Résolution n. 169 relative aux perspectives et avenir de la coopération au sein du Conseil de l'Europe (résumé: annexe III).

la Résolution n. 195, relative à la réforme pénale;

la Résolution n. 196, relative à la ratification de la Convention concernant la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière d'obligations alimentaires envers les enfants;

la Recommandation n. 197, relative à la participation du Conseil de l'Europe à l'Année mondiale du Réfugié

la Recommandation n. 198, sur les pêcheries européennes.

La rationalisation des institutions européennes.

M. Pierre Wigny, Vice-Président du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, après avoir rappelé la nécessité de rationaliser les institutions européennes autres que celles des « Six » (Conseil de l'Europe, U.E.O., O.E.C.E.) a défendu à ce propos quatre principes :

— La rationalisation doit se

faire sans porter atteinte aux traités existants;

— Le contrôle parlementaire doit être étendu à l'ensemble des institutions;

— Les représentations nationales au sein des diverses assemblées doivent être « homogénéisées »;

— Il serait souhaitable qu'un « Comité des Présidents » des diverses institutions se réunisse une ou deux fois l'an pour établir un programme cordonné de leurs travaux afin d'éviter les « télescopages de réunions et les multiples redites ».

Réformes décidées :

— transfert des compétences culturelles et scientifiques de l'Union de l'Europe occidentale au Conseil de l'Europe,

— participation de parlementaires suisses et portugais aux débats que l'Assemblée consultative consacrerait aux problèmes de l'O.E.C.E. à laquelle ces pays — ne faisant pas partie du Conseil de l'Europe — ont adhéré.

M. de la Vallée-Poussin a regretté que l'unification du Conseil de l'Europe avec l'O.E.C.E., dont il est question depuis six ans, ait été constamment retardée. Il a reproché au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe de se satisfaire d'une solution intervenue sur quelques points de détail alors qu'il faudrait élaborer une politique d'ensemble de l'Europe.

Les relations économiques.

M. Ludwig Erhard, Vice-Chancelier fédéral, en présentant à l'Assemblée le 10^{me} rapport de l'O.E.C.E. a déclaré qu'il faut une véritable politique de conjoncture européenne et que l'O.E.C.E. est l'instrument propre à définir, d'un commun accord, une telle politique. L'Eu-

rope, après un ralentissement ces deux dernières années, se trouve au début d'une nouvelle période d'expansion économique; il est nécessaire qu'entre les Six et les Onze une collaboration effective soit réalisée.

M. Van Offelen, ministre belge du Commerce extérieur a, d'autre part, précisé la position commune des gouvernements du Benelux, qui estiment que l'association à 17 devra être créée par la Communauté des Six d'une part et les autres pays de l'O.E.C.E. d'autre part.

Les pays du Benelux «souhaitent qu'une action soit entreprise immédiatement, avec, comme objectif une première phase se terminant le 1er janvier 1962, date qui correspond à l'expiration de la première étape du traité de Rome, (voir sous «Intégration Européenne», les points principaux du plan soumis par les pays du Benelux).

M. Reginald Maudling, Paymaster général du Royaume-Uni, après avoir examiné les raisons de l'échec des négociations sur une zone européenne de libre-échange, s'est déclaré en faveur d'une solution multilatérale unique pour les 17 membres de l'O.E.C.E.

L'initiative d'une reprise des pourparlers doit revenir aux «Six». Entre-temps, les Onze doivent envisager les diverses hypothèses et arrêter leur attitude future.

La deuxième partie de la 11me session se tiendra à partir du 14 septembre.

Adoption d'une proposition de l'U.F.C.E. par l'Assemblée Consultative.

Le 27 avril, l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe a adopté une proposition sur initiative de l'Union Fédérale des Communautés Ethniques Européennes (UFCE) déclarant:

«L'assemblée

Compte tenu des renseignements dont elle dispose déjà

sur la situation des minorités nationales des pays membres

Considérant que ces minorités doivent bénéficier du maximum de protection.

Charge sa Commission juridi-

que d'étudier la possibilité de compléter la Convention des Droits de l'Homme par un protocole garantissant les droits et privilèges des minorités nationales».

Quelques unes des résolutions adoptées

ANNEXE I

Résolution n. 165 sur les relations Est-Ouest adoptée par l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe.

L'Assemblée

Salue avec satisfaction l'ouverture prochaine de négociations entre les Occidentaux et l'Union soviétique sur le problème allemand;

Fait confiance aux représentants des Etats membres du Conseil de l'Europe pour assurer, au cours des négociations, l'application des principes fondamentaux énoncés dans la Résolution 155, approuvée à l'unanimité le 20 janvier 1959, en particulier le respect du droit des Berlinoises de l'Ouest à l'existence, à la sécurité et à la liberté des communications avec l'Ouest

Souligne également la nécessité de maintenir pendant ces négociations les principes fondamentaux suivants;

a) respect des engagements quadripartis pris à Genève en 1955 et respect des obligations contractées par les Occidentaux à l'égard de la République fédérale d'Allemagne (convention signée à Paris le 2.10.1954)

b) refus de tout ce qui pourrait mettre en cause l'existence des Communautés européennes à Six;

c) rejet de toute proposition impliquant une modification au détriment de l'Ouest, de l'équilibre de la sécurité militaire assurée actuellement par l'O. T.A.N.;

d) à toute concession occidentale doit correspondre une concession équivalente de l'Union soviétique.

Affirme que l'Occident ne peut renoncer à appuyer les aspirations à l'indépendance et à la liberté de toutes les nations d'Europe.

ANNEXE II

Extraits de la recommandation N. 193 portant réponse au 10e rapport annual de l'O. E. C. E.

L'Assemblée

Se plaît à noter que, dans la plupart des pays européens l'inflation a été contenue, la situation des paiements extérieurs s'est sensiblement améliorée.

La convertibilité extérieure a été introduite comme mesure allant dans le sens d'une division plus rationnelle du travail sur le plan international;

S'inquiète de constater, qu'après 18 mois d'une véritable stagnation dans le niveau de l'activité économique;

on n'enregistre encore que de faibles signes d'une reprise de l'expansion économique, et

la tendance de l'investissement, des stocks et des exportations ainsi que l'existence d'une capacité de production excédentaire constituent des éléments peu encourageant en ce qu'ils traduisent l'absence de forces concrètes d'expansion et indiquent l'état stationnaire de la demande effective;

Recommande aux gouvernements membres et au Conseil de l'O.E.C.E.

a) d'entreprendre immédiatement l'établissement d'un programme d'expansion concerté (visant à encourager une progression régulière de la demande, à stimuler le commerce et à établir un programme à long terme de développement des pays et régions moins développés dans la zone de l'O. E.C.E.).

b) de réviser le mécanisme de l'O.E.C.E. pour permettre une coordination effective des politiques de conjoncture.

c) de décider de présenter fréquemment à l'Assemblée Consultative des rapports périodiques sur le fonctionnement du mécanisme de coordination des politiques et sur les mesures prises par les gouvernements membres pour mettre en oeuvre le programme d'expansion.

ANNEXE III

Résumé de la résolution N. 169 relatives aux perspectives et l'avenir de la coopération au sein du Conseil de l'Europe.
L'Assemblée

— réaffirme solennellement, à l'occasion du 10^e anniversaire du Conseil de l'Europe, l'objectif commun: une Europe unie.

— souligne les multiples initiatives et les importantes réalisations du Conseil de l'Europe;

— constate que le Conseil de l'Europe est devenu un lieu de rencontre indispensable de tous ceux qui veulent assurer à l'Europe un meilleur avenir

— se réjouit des développements des Communautés supranationales et forme le souhait de nouveaux progrès, tout en formulant l'espoir que des liens toujours plus étroits se maintiendront entre ces Communautés et les Etats membres du Conseil de l'Europe qui n'ont pas cru, jusqu'à présent, pouvoir y adhérer;

— considère qu'une oeuvre de rationalisation et, dans toute la mesure du possible, de centralisation des diverses institutions européennes est indispensable;

— estime qu'il convient de renforcer l'action et les pou-

voirs de l'Assemblée en lui reconnaissant le droit de regard sur toutes les organisations intergouvernementales européennes autres que celles des Six;

— proclame sa résolution de poursuivre sans relâche la réalisation de l'Europe.

ANNEXE IV

Motion sur la crise Charbonnière. - Adopté par le Comité d'Action du Mouvement Européen le 9 mai 1959.

Le Comité d'Action du Mouvement Européen, en présence de la grave crise charbonnière actuelle,

— déplorant que les gouvernements des Six aient mis la Haute Autorité de la C.E.C.A., dans une situation anormale, faute d'avoir renouvelé ses membres dans les délais prévus par le Traité;

— regrettant que la Haute Autorité n'ait pas fait plein

usage des pouvoirs qui lui ont été attribués;

— estime que les difficultés actuelles auraient sans doute été moins graves si, dans le passé, la Haute Autorité s'était souciée davantage de préparer les conditions d'une politique commerciale commune, ne s'était pas privée des contacts indispensables avec les organisations politiques, sociales et économiques des six pays, et avait imposé plus tôt à la Belgique, une politique de rationalisation et d'adaptation de son industrie charbonnière;

— déclare que la crise actuelle ne peut être surmontée que par une action solidaire de tous les pays;

— insiste pour que, dans l'avenir, les gouvernements européens respectueux de l'esprit du traité, apportent leur appui à la Haute Autorité, et l'aident à remplir les fonctions qui lui ont été transférées par les six Etats.

Communication du Comité des Ministres

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a tenu sa 24^{ème} Session à Strasbourg le 20 avril sous la présidence de M. Léopold FIGL, ministre des Affaires Etrangères d'Autriche.

Soulignant qu'il s'est réuni au moment de la célébration du Xe Anniversaire du Conseil de l'Europe, le Comité des Ministres a adopté la résolution suivante relative à l'avenir des institutions européennes:

«Le Comité des Ministres»

Réuni au moment de la célébration du dixième anniversaire du Conseil de l'Europe,

Rappelant que le but du Conseil de l'Europe est «de réaliser une union plus étroite entre ses membres afin de sauvegarder et de promouvoir les idéaux et les principes qui sont leur patrimoine commun et de favoriser leur progrès

économique et social»,

1. *Souligne les progrès réalisés vers cet objectif dans la courte période de dix ans, notamment par la conclusion de conventions européennes, par la pratique des consultations qui s'est développée tant au sein des organes du Conseil que dans les autres organisations et institutions européennes;*

2. *Exprime à l'Assemblée Consultative, en tant que première Assemblée européenne, sa satisfaction de la façon dont elle a exercé ses attributions, démontrant ainsi la valeur de la coopération parlementaire dans le domaine des affaires internationales et offrant un exemple pour la création d'autres Assemblées européennes;*

3. *Félicite les six pays membres des Communautés européennes des progrès qu'ils ont*

réalisés dans la voie menant à l'unité de leurs économies, progrès qui pourraient constituer une étape vers l'union plus large de tous les pays européens.

4. Décide:

a) de réaffirmer la volonté des Etats membres de collaborer à la réalisation du but du Conseil de l'Europe tel qu'il s'est défini dans le Statut, pour qu'une union toujours plus étroite soit progressivement réalisée entre les pays membres du Conseil de l'Europe,

b) de confirmer la vocation du Conseil de l'Europe à constituer le cadre général de la politique européenne,

c) d'apporter sa contribution à l'effort en vue de réaliser, compte tenu de l'expérience acquise depuis dix ans, une rationalisation des institutions européennes,

d) de poursuivre l'objectif de progrès économique fixé dans le Statut et de favoriser à cet effet tout effort tendant à la création d'une association multilatérale entre la Communauté Economique Européenne et les autres Etats membres de l'O.E.C.E.,

e) dans le domaine social, de compléter prochainement les travaux sur la Charte sociale européenne, qui définira les objectifs et les obligations des Etats membres en matière de politique sociale et constituera un complément essentiel de la Convention européenne des Droits de l'Homme,

f) dans le domaine culturel, de développer au maximum les contacts et la collaboration entre savants, artistes, professeurs, étudiant, pour permettre à l'Europe de fonder durablement son unité sur une meilleure connaissance et une interprétation de ses diverses cultures ».

Le Comité des Ministres a examiné le premier rapport qui, conformément aux décisions qu'il avait prises au mois de décembre, lui a été soumis au sujet de la rationalisation des institutions européennes autres que celle des Six.

Les Ministres ont décidé notamment de proposer aux gou-

vernements le transfert au Conseil de l'Europe de l'exercice des compétences sociales et culturelles de l'Union de l'Europe Occidentale et de changer les deux Comités ministériels d'établir les règles de ce transfert. Ils ont aussi marqué leur accord pour que, comme première mesure, les parlementaires suisses et portugais soient invités à prendre part à des réunions de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe pour la discussion des Rapports de l'O.E.C.E. et de certaines questions économiques.

Enfin, les Ministres ont décidé que le Comité Spécial chargé de l'étude de la rationalisation des institutions européennes continuerait sa tâche, qu'il resterait en contact avec les gouvernements et soumettrait un nouveau rapport au Comité des Ministres à sa prochaine réunion.

Le Comité des Ministres, saisiconformément à la Convention européenne pour la Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales du rapport préparé par la Commission européenne des Droits de l'Homme au sujet de la première plante introduite par la Grèce contre le Royaume-Uni en 1956 au sujet de Chypre, a adopté la résolution suivante:

« Le Comité des Ministres, Ayant reçu, conformément aux dispositions de la Convention européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales, le rapport de la Commission des Droits de l'Homme sur la requête du Gouvernement de Grèce alléguant certaines violations de la Convention dont le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord se serait rendu coupable à Chypre,

Ayant pris acte du règlement définitif du problème de Chypre intervenu depuis lors.

Décide, conformément à l'article 32 de la Convention européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales, qu'il n'y a pas lieu de prendre de nou-

velles mesures ».

Le Comité a entendu le Secrétaire Général au sujet du rapport qu'il va présenter à l'Assemblée en vertu de la décision ministérielle (57) 26. Il lui a exprimé ses remerciements.

Enfin, les Ministres ont ouvert à la signature une Convention européenne sur l'assurance obligatoire des automobiles, une Convention européenne sur l'entraide judiciaire en matière pénale et un Accord européen prévoyant la suppression des visas pour les réfugiés. Les représentants de plusieurs Etats membres du Conseil de l'Europe ont signé ces divers accords et Conventions.

PROJET DE RESOLUTION

sur les perspectives et avenir de la coopération au sein du Conseil de l'Europe

présenté par la Commission politique.

(Rapporteur : M. Struye)

(1) Nous, Parlementaires, représentants des quinze nations constituant le Conseil de l'Europe, réaffirmons solennellement, à l'occasion du dixième anniversaire du Conseil, notre volonté d'atteindre notre objectif commun: une Europe unie.

(2) Nous soulignons les multiples initiatives et les importantes réalisations du Conseil de l'Europe et nous rendons en particulier hommage à l'esprit de collaboration et au respect des principes de liberté et de démocratie qui ont permis notamment la conclusion de la Convention des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales et la constitution d'une Cour européenne des Droits de l'Homme assurant, pour la première fois dans l'histoire, sur le plan international, la garantie et la protection des droits essentiels de la personne humaine en Europe.

(3) Nous constatons que le Conseil de l'Europe est devenu le lieu de rencontre indispensable et tous ceux qui veu-

lent assurer à l'Europe un meilleur avenir et nous saluons l'effort fécond de coordination et de rapprochement qui s'y est poursuivi sans relâche sous le signe de la compréhension mutuelle et de l'intérêt supérieur de la collectivité européenne dans le domaine politique, économique, social et culturel. Nous rappelons avec fierté que, dans les moments de crise grave, l'Assemblée a su exprimer avec force l'unité et la détermination de l'Europe libre, face aux menaces qui pesaient sur la civilisation occidentale.

(4) Nous nous réjouissons des développements des Communautés supranationales auxquelles le Conseil de l'Europe a donné naissance et nous leur souhaitons de nouveaux progrès, tout en formulant l'espoir que des liens toujours plus étroits se maintiendront entre ces Communautés et les Etats membres du Conseil de l'Europe qui n'ont pas cru jusqu'à présent pouvoir y adhérer.

(5) Nous considérons qu'il est indispensable qu'animés d'un souci d'efficacité plus grande et renonçant à toutes considérations de prestige et d'intérêt purement national, les Gouvernements et les Parlements européens entreprennent courageusement et sans nouveau retard une oeuvre de rationalisation et, dans toute la mesure possible, de centralisation des diverses institutions européennes.

(6) Nous exprimons l'espoir que le Conseil de l'Europe pourra accroître l'ampleur et le rythme de ses réalisations et que le Comité des Ministres n'hésitera pas, dans un esprit progressif et plus fréquemment que dans le passé, à s'inspirer des travaux et des vœux de l'Assemblée Consultative.

(7) Nous estimons qu'il convient de renforcer l'action et les pouvoirs de l'Assemblée en lui reconnaissant un droit de regard sur toutes les organisations intergouvernementales européennes autres que celles des Six.

(8) Nous proclamons enfin notre résolution de poursuivre

sans relâche la réalisation de l'union de l'Europe et nous adressons un fervent appel à la collaboration du Comité des Ministres, des gouvernements et des parlements des Etats membres du Conseil et de l'opinion publique des peuples d'Europe pour atteindre ce but, dont dépendent, dans une large mesure, le triomphe de la justice, le progrès de la démocratie et la paix du monde.

* * *

Projet de Directive

L'Assemblée charge le Président de transmettre la Résolution... au Président ainsi qu'aux autres membres du Comité des Ministres.

RECOMMANDATION N. 200

relative à un programme d'échanges culturels avec les pays d'Europe orientale dans le cadre du Fonds culturel

L'Assemblée,

Compte tenu de la nécessité d'éviter autant que possible la division définitive de l'Europe,

Estimant que les échanges culturels peuvent servir à maintenir parmi les peuples européens, quel que soit leur régime politique, le conscience d'être tributaire d'une tradition culturelle commune:

Considérant qu'un grand nombre de savants des pays de l'Europe centrale et orientale désirent reprendre un contact direct avec le monde scientifique de l'Europe occidentale;

Considérant en outre que de nombreux étudiants de ces pays aimeraient faire une partie de leurs études dans les universités occidentales;

Considérant le désir manifesté dans les milieux intellectuels et universitaires de l'Europe orientale d'acquérir des livres et des publications provenant de l'Europe occidentale et ayant pris connaissance avec intérêt de l'action entreprise dans ce domaine par le Centre d'écrivains et d'éditeurs pour une entraide européenne;

* * *

Exposé des motifs
(présenté par M. Struye, rapporteur)

1. Le 10 mars 1959, la Commission Permanente a décidé de charger la Commission politique de préparer pour la onzième Session de l'Assemblée un projet de résolution sur les perspectives de la coopération européenne au sein du Conseil de l'Europe. Elle a estimé qu'il serait souhaitable d'adopter une telle résolution à l'occasion du dixième anniversaire de la signature du Statut du Conseil de l'Europe.

2. Cette question a été examinée par la Commission politique le 20 avril 1959.

Considérant que des moyens financiers importants devront être mobilisés en vue de pouvoir répondre à ces désirs;

Recommande au Comité des Ministres de proposer au Conseil d'Administration du Fonds culturel d'inscrire à son programme d'activités futures, pour le mettre en oeuvre lorsqu'il disposera des moyens financiers nécessaires, des mesures tendant à développer les liens culturels avec les pays de l'Europe orientale, mesures parmi lesquelles devraient figurer:

(i) des bourses destinées à permettre à des étudiants d'Europe orientale d'effectuer une partie de leurs études dans les universités occidentales;

(ii) l'octroi d'une assistance financière au Comité d'écrivains et d'éditeurs pour une entraide européenne qui s'efforce de mettre des ouvrages et des publications littéraires et scientifiques à la disposition des intellectuels et des hommes de science des pays de l'Europe orientale,

(iii) l'octroi d'une subvention en vue de faciliter la publication des cours radio-phoniques organisés par le Collège d'Europe de Bruges.

Le Fonds Culturel du Conseil de l'Europe

L'événement le plus important de l'année 1959 dans le domaine culturel est certainement la création du Fonds culturel du Conseil de l'Europe décidé par le Comité des Ministres en 1958. Le Fonds a vu le jour le 1er janvier 1959. Il a été inauguré le 26 mai à Strasbourg au cours d'une séance solennelle, à laquelle ont pris part les plus hautes personnalités européennes dans le domaine culturel.

Le Fonds a pour objet suivant son statut de promouvoir et réaliser les activités culturelles du Conseil de l'Europe.

Ce but sera poursuivi par la réalisation d'un programme de coopération culturelle multilatérale dans le cadre de la Convention Culturelle Européenne signée à Paris le 19 décembre 1954. Il pourra notamment assister les institutions européennes dans le domaine éducatif, scientifique et culturel (institutions existantes ou qui pourraient être créées dans le cadre de la coopération européenne). Il pourra, en outre, apporter une aide efficace aux activités individuelles ou collectives d'intérêt européen dans les mêmes domaines. Enfin, il encouragera les projets d'ordre éducatif, culturel et scientifique, dépassant le cadre national.

Il est prévu qu'il fonctionnera en coopération avec d'autres fondations ayant le même but, comme, par exemple, la Fondation Européenne de la Culture.

Les ressources du Fonds Culturel sont constituées par:

a) une dotation annuelle du Conseil de l'Europe d'un montant de 40 millions de francs français. Cette dotation est garantie pour trois ans et remplace le budget culturel

du Conseil de l'Europe qui est supprimé. A cette somme s'ajoute la cotisation des pays non-membres du Conseil de l'Europe mais adhérant à la Convention Culturelle;

b) des versements volontaires des membres du Conseil de l'Europe;

c) d'autres versements, dons ou legs provenant de sources privées.

Le Fonds est administré par un conseil d'administration composé de 21 membres dont 16 sont des représentants des délégations gouvernementales au Comité des Experts Culturels, et 5 qui peuvent être cooptés. Parmi ces derniers, se trouvent le Président et un Vice-Président de la Commission Culturelle de l'Assemblée Consultative. L'Assemblée a joué un rôle important dans la création du Fonds Culturel. En outre, dans une résolution elle a invité ses membres à prendre des mesures appropriées en vue d'assurer dans leur pays respectif l'appui

moral et financier nécessaire au succès du Fonds Culturel. L'Assemblée préconise notamment la création de comités nationaux destinés à intéresser l'opinion publique aux activités culturelles du Conseil de l'Europe.

Il faut souligner que par la création de ce Fonds, les activités culturelles et scientifiques du Conseil seront développées. En particulier seront encouragées les recherches fondamentales en matière scientifique. Il explorera soit directement, soit par l'entremise d'organisations non-gouvernementales existantes, la possibilité d'instaurer une coopération internationale entre les sociétés savantes, là où elle n'existe que de façon insuffisamment développée, faute de ressources financières. Enfin, il devra susciter des études sur les problèmes culturels et sociologiques que l'établissement du Marché Commun est susceptible de poser.

Le 26 mai, plusieurs Ministres de l'Education Nationale étaient présents à Strasbourg venant de différents pays pour assister à l'inauguration du Fonds Culturel. Des allocutions ont été prononcées par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, M. Lodovico Benvenuti, par le Docteur Reinink, Président du Conseil d'Administration, par le Docteur Stein, représentant de la Fondation Européenne de la Culture et par M. Kraft, Président de la Commission Culturelle de l'Assemblée Consultative.

Il est certain que le Fonds Culturel va permettre un épanouissement de la culture européenne et développera l'esprit européen indispensable si l'on veut réellement aboutir à l'union européenne.



"MEME LES FAIBLES, S'ILS S

Pour tous ceux qui pensent que l'intérêt du monde exige que l'Europe soit prospère et plus unie, les temps que nous vivons ont une importance décisive. Dans le domaine économique, deux grands problèmes se posent. En premier lieu, que convient-il de faire maintenant que six pays européens ont constitué un Marché Commun et que les négociations relatives à une association multilatérale et non discriminatoire entre les Six et les autres puissances de l'Europe occidentale ont connu un échec regrettable?

(...) En second lieu, il faut déterminer de quelle manière l'Europe peut atteindre dès à présent et maintenir dans l'avenir une cadence régulière d'expansion économique lui permettant d'utiliser pleinement ses richesses latentes au profit des Européens eux-mêmes et des peuples qui vivent dans des régions moins développées du monde.

Le ralentissement économique européen

Au cours des deux dernières années, l'expansion économique de l'ensemble de l'Europe s'est ralentie et ce résultat décevant est imputable à l'Europe elle-même. Celle-ci a dû imposer à son économie une pause assez prolongée, car ce moyen paraissait le seul qui puisse lui permettre de résoudre les problèmes d'inflation et de balance des paiements qu'elle avait laissés s'accumuler pendant les années 1953 à 1957, où l'activité était intense. Cette pause a été salutaire puisque nos économies en ont profité pour rétablir leur équilibre et que l'Europe se trouve aujourd'hui au début d'une nouvelle expansion. Cependant, cette fois-ci, au moment où nous commençons à voir la demande se développer de nouveau, nous devons éviter l'erreur que nous avons commise en laissant la dernière vague de prospérité dégénérer en inflation et provoquer ainsi de graves déséquilibres de paiement à l'intérieur de l'Europe elle-même. La pause qui a nécessairement suivi a été onéreuse pour l'Europe en ce sens qu'elle a retardé l'expansion, mais elle a eu aussi de graves conséquences pour les pays producteurs de matières premières dont l'Europe est le principal débouché.

L'O.E.C.E. s'est efforcés de tirer la leçon des erreurs commises par l'Europe dans le

Quelques remarques extraites de l'Exposé
 du Ministre des Affaires Economiques
 à la XXIVe session de l'Assemblée Com-

passé. Elle a analysé les politiques que les gouvernements membres ont suivie pendant la dernière période d'expansion pour lutter contre l'excès de demande, les hausses de prix et les difficultés de paiements; puis elle s'est efforcée d'en apprécier l'efficacité. Le rapport tire un certain nombre d'enseignements de cette expérience et il énumère les conditions à respecter pour que, cette fois-ci, l'expansion se fasse sans à-coup et sans interruption longue et pénible.

Le passif de la politique économique

Il faut toutefois porter au passif de la politique économique européenne certains faits importants. Il n'a pas été possible de réaliser une expansion économique régulière sans inflation. Dans la plupart des pays, les prix ont augmenté sensiblement pendant la période d'intense activité et la période de fléchissement de la demande. Il semble que dans bien des pays les mesures de restriction monétaire n'aient pas été appliquées avec suffisamment d'énergie dans le début de l'expansion où elles se seraient révélées particulièrement efficaces. Dans les derniers temps, au contraire, on s'est trop fié aux seules mesures monétaires et l'on a négligé les autres moyens de stabilisation, comme par exemple l'action d'ordre fiscal. Les mesures prises en France à la fin de l'année ont donné des résultats spectaculaires — et l'on notera que ces mesures correspondent très étroitement aux recommandations formulées avec force et netteté par l'O.E.C.E. un certain temps auparavant; ces résultats montrent que de nombreuses difficultés auraient pu être évitées si les gouvernements européens avaient mieux coordonné leur action et s'ils avaient pris des mesures efficaces en temps opportun.

ONT UNIS SERONT FORTS,,

présidé par M. Ludwig Erhard, Vice-Chancelier de la République Fédérale Allemande, Président du Conseil d'Europe.

Renforcer la coordination économique

La convertibilité ainsi que l'intégration et l'interdépendance plus étroites des économies européennes qui en résultent obligent les pays membres à renforcer et à améliorer la coordination de leur politique économique. Ce qu'il nous faut, c'est une véritable « politique de conjoncture » européenne. L'O.E.C.E. est l'instrument propre à définir d'un commun accord cette politique, ne serait-ce qu'à cause de sa portée géographique, et nous devrions peut-être envisager de renforcer les instances qui, dans le cadre de l'Organisation, sont chargées des consultations mutuelles et de la coordination de la politique économique. L'examen mutuel permanent de la situation économique des pays membres fait déjà partie des travaux courants de l'Organisation. Dans de nombreux cas, l'Organisation a adressé des recommandations très précises à certains pays membres. Je crois que, pour donner dans l'avenir plus de vigueur à ses travaux, on pourrait utilement se fonder sur la tradition de coopération quotidienne qui s'est établie au sein de l'Organisation pour l'examen des questions pratiques et positives de politique économique. Je pense que les recommandations adressées à certains pays membres devraient avoir un caractère encore plus concret et plus spécifique et que l'on devrait examiner avec plus de soin et d'insistance si ces recommandations ont effectivement été suivies.

La coordination internationale des politiques économiques est d'autant plus efficace que son champ géographique est plus étendu. Je pense qu'il est du plus grand intérêt que dans le cadre de l'O.E.C.E. nous puissions compter sur la coopération de nos amis américains et canadiens. Même si les Etats-Unis et le Canada ne sont pas membres de plein exercice de l'Organisation, ils participent activement aux

travaux et leur collaboration nous procure l'avantage d'avoir l'avis de leurs experts et des interprétations de première main sur la politique et les intentions gouvernementales.

Possibilités considérables d'expansion

Il ne fait pas de doute que de nombreux secteurs de l'économie européenne disposent actuellement encore d'importantes excédents de capacité; comme d'autre part le niveau des réserves de devises est généralement élevé et le marché du travail moins tendu, les possibilités d'une nouvelle expansion devraient être considérables. Bien que la fièvre des investissements ait pris fin, les dépenses d'investissements se sont maintenues à des chiffres élevés. L'appareil de production a été modernisé et perfectionné, et je pense que dans de nombreux pays la productivité et la production feront des progrès sensibles une fois que l'expansion aura repris son libre cours (...).

(...) Dans l'ensemble, on peut donc dire que l'Europe aborde maintenant une nouvelle période d'expansion — qui, cette fois, nous l'espérons, ne sera pas inflationniste. Cette évolution apportera sans aucun doute une aide aux industries qui ont éprouvé quelques difficultés temporaires, comme les industries charbonnière, sidérurgique et textiles. Le mouvement de reprise est encore assez limité et nous devons examiner attentivement si les forces dynamiques sont suffisantes pour amorcer une solide et durable expansion.

Meilleure politique de production

Si de nombreux encouragements devaient être donnés à l'expansion dans les prochains mois, l'augmentation considérable de la capacité de production au cours des dernières années autoriserait dans bien des cas un effort d'accroissement de la consommation. Cette recommandation ne signifie évidemment pas que l'on néglige pour autant le besoin d'effectuer des dépenses d'investissements élevées. Cependant, comme dans de nombreux secteurs de l'économie la capacité de production n'est pas pleinement utilisée, il semble indiqué d'amorcer une politique expansionniste par des

encouragements délibérément donnés à la consommation.

J'ai déjà signalé la nécessité d'une plus grande coordination des politiques nationales, en particulier du fait du récent retour à la convertibilité. C'est certainement là l'une des tâches les plus urgentes que l'Organisation aura à accomplir dans un proche avenir.

L'avenir économique de l'Europe

Je conclurai ces remarques en revenant à mon point de départ, à savoir le problème des négociations relatives à la zone de libre-échange et des relations entre les pays européens participant au Marché commun et leurs voisins que n'en font pas partie. On ne saurait trop souligner l'importance que présentent les pourparlers actuels pour l'avenir économique de l'Europe. Il serait, selon moi, extrêmement fâcheux que persiste encore longtemps l'incertitude qui règne actuellement au sujet de l'issue finale des négociations et de la formule d'association qui sera convenue entre les «Six» et les «Onze». Il est indispensable de trouver rapidement une solution qui permette de poursuivre entre toutes les nations européennes la coopération économique et commerciale qui a caractérisé les relations économiques intraeuropéennes au cours des dix dernières années. Une Europe occidentale divisée en camps économiques ou revenue au bilatéralisme représenterait politiquement et économiquement une force beaucoup moins grande que celle que nous nous sommes employés à édifier depuis que l'O.E.C.E. et le Conseil de l'Europe ont entrepris leur oeuvre de pionniers.

Une Europe unie mais complexe et variée

Je voudrais maintenant exprimer une conviction personnelle: la mission historique de l'Europe ne peut être considérée uniquement sous l'angle matériel ou comme un problème de politique de puissance. Etant donné la menace politique qui pèse sur notre vieux continent, il nous faut vraiment évoquer l'avertissement contenu dans le «Guillaume Tell» de Schiller: «Même les faibles, s'ils sont unis, seront forts» — et c'est cet objectif que nous poursuivons à l'O.E.C.E., dans le domaine économique. Toutefois, nous ne devons pas, nous ne devons pas oublier que c'est peut-être avant tout la complexité et la variété de ses modes de vie qui donnent à l'Europe sa force intellectuelle et morale. C'est avant tout l'individualisme de la vie qui nous oppose au communisme, au collectivisme et aux principes totalitaires.

Marché Commun mais pas de scissions

Je me déclare expressément partisan des buts et des objectifs du Marché commun, avec les liens plus étroits et les engagements mutuels qu'il comporte, mais il ne devrait pas et ne doit pas aboutir à une scission en Europe. Je déclare franchement et librement ici, dans le contexte même de l'O.E.C.E., qu'il importe avant tout, pour l'ensemble des pays liés aux principes de cette Organisation, de parvenir à des formules encore plus libérales d'engagements mutuel et de coopération. Le concept d'une Europe unie est une chose que nous devons tous nous efforcer de sauvegarder.

Nationalisme, fléau de l'Europe

Je vous adresse un appel personnel en vous adjurant de ne pas revenir aux erreurs du passé. Loin de moi l'idée d'établir une analogie avec la crise des années de la période 1930; mais cette crise elle-même ne s'est pas abattue sur nous comme une malédiction du ciel; elle avait débuté par des manifestations infimes. Dans le monde entier, on croyait alors que seule une politique nationaliste et protectionniste d'isolement pouvait effectivement faire face à des événements menaçant. Mais c'est précisément ce démantèlement de l'économie mondiale qui s'est révélé comme une telle malédiction.

Par ailleurs, certains se laissaient bercer de l'illusion que les écarts entre l'offre et la demande pourraient être supprimés par des accords de cartel. Au lieu d'atténuer la gravité du problème de l'offre excédentaire par des réductions de prix et d'autres moyens propres à stimuler la consommation, c'est par une sois-disant adaptation de la production à la consommation, c'est-à-dire par l'abaissement de la production et la réduction correspondante du revenu national, que l'on espérait rétablir l'équilibre économique. Cette erreur ne pouvait manquer d'aboutir à une tragédie. Il est d'autant plus important aujourd'hui de nous dresser dès le début contre une tendance du même ordre. Le nationalisme et l'égoïsme sont devenus, pour l'Europe, un véritable fléau. Nous ne devons jamais l'oublier. Ici, nous sommes partisans de l'Europe. Quels que soient les enseignements que nous puissions tirer des bonnes ou mauvaises expériences du passé, nous devons toujours avoir conscience de la responsabilité originelle qui nous incombe à nous-mêmes, du fait de la situation actuelle. Nous possédons une expérience suffisante pour faire en sorte que notre commune destinée soit heureuse. Puisse notre volonté être assez forte et vigilante pour que nous nous orientions dans la bonne voie!

Hommages au Conseil de l'Europe à l'occasion de son Dixième Anniversaire

A l'occasion de son dixième anniversaire, le Conseil de l'Europe a reçu un grand nombre de félicitations et de vœux de personnalités et d'organisations invitées à assister à la cérémonie et qui n'ont pu être présentes notamment des trois délégations scandinaves au Conseil nordique, de la Fédération internationale des Syndicats chrétiens, du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes, de l'Institut international pour l'unification du Droit privé, de la Campagne européenne de la Jeunesse, du Bourgmestre de La Haye, etc.

Un télégramme de M. Hirsch, Président de la Commission de l'Euratom, exprime l'admiration de cette Commission pour l'œuvre déjà accomplie et déclare: «Dans un esprit de coopération, confiante et sincère, nos institutions sauront, j'en suis persuadé, conduire l'Europe dans la voie de l'unité».

L'ancien chef d'un service diplomatique d'une des nations captives d'Europe a écrit pour remercier le Conseil qui n'oublie pas les nations soeurs qui sont derrière le rideau de fer. Ce même problème a été évoqué dans un message spécial adressé au Conseil par l'Assemblée des Nations captives d'Europe, qui groupe des représentants de l'Albanie, de la Bulgarie, de la Tchécoslovaquie, de l'Estonie, de la Hongrie, de la Lettonie, de la Lithuanie, de la Pologne et de la Roumanie.

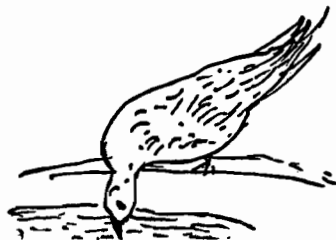
Des cérémonies commémorant le dixième anniversaire de la signature du Statut du Conseil (5 mai 1949) ont été prévues dans les pays membres. Le 4 mai à Londres M. Macmillan, le Premier Ministre britannique, présidera la principale de ces cérémonies, qui aura lieu au Palais St James, dans la salle même où fut signé le Statut.

Les philatélistes et le 10^e Anniversaire du Conseil de l'Europe

Le Conseil de l'Europe dont le siège est à Strasbourg et qui possède en France ses propres timbres de service n'a pas prévu d'émission de timbres spéciaux à l'occasion de son 10^e Anniversaire. C'est en effet le 5 mai 1949 que le Conseil a été créé par un traité signé à Londres par dix gouvernements européens.

Dans la plupart des Etats

membres du Conseil de l'Europe, une oblitération spéciale a été utilisée pour commémorer cet anniversaire.



En Suède elle a été utilisée uniquement le 5 mai au seul bureau postal de Danderyd I qui dessert l'ensemble de la banlieue nord de Stockholm.

En France l'oblitération spéciale est utilisée à Strasbourg R.P. et à Paris à partir du 5 mai et pour une période d'environ deux mois.

A Luxembourg il y a eu oblitération spéciale le 5 mai. Comme dans de nombreux autres pays membres du Conseil de l'Europe.

En Turquie le timbre émis à l'occasion du 30^e Anniversaire de la République turque a été utilisé le 5 mai avec une surcharge au nom du Conseil de l'Europe.

En République Fédérale d'Allemagne, pendant le mois de mai 1959, les bureaux de poste de Bonn, Hambourg, Francfort et Munich ont utilisé une oblitération commémorative.

LE PRIX DE L'EUROPE

C'est le 15 mai que s'est clôturé le concours annuel pour le Prix de l'Europe, institué par le Conseil de l'Europe. Ce prix est décerné chaque année par la Commission des Pouvoirs Locaux de l'Assemblée Consultative à la ville ou à la municipalité ayant accompli les efforts les plus notables pour propager l'idéal d'union européenne.

Jusqu'à présent, le prix de l'Europe a été décerné à:

Conventry et Berlin en 1955,
Puteaux et Offenbach en 1956,

Bordeaux et Turin en 1957,
La Haye et Vienne en 1958.

LE C. I. E. A WASHINGTON

A l'occasion du XVIII^e Congrès de la Chambre de Commerce Internationale qui a eu lieu à Washington du 20 au 25 avril 1959, le Comité International a tenu une séance d'information le 21 avril à laquelle assistaient les membres du C.I.E. participant au Congrès. M. André Balleyguier présidait la réunion qui a étudié la situation actuelle du GATT et la question de sa ratification par le Gouvernement Américain. On se rappelle que ce dernier, après avoir activement participé après la guerre à la création du GATT, s'est jusqu'ici refusé à ratifier l'accord qui le reconnaîtrait comme un organisme permanent et a émis des réserves de principe lors de chaque renouvellement de l'accord provisoire.

* * *

Le C.I.E., tout en reconnaissant que la ratification du GATT pose au Gouvernement Américain un délicat problème de politique intérieure, constate toutefois que la libéralisation des échanges mondiaux s'effectuera d'autant plus efficacement que des règles internationales pourront être établies par l'entremise d'une autorité permanente, telle que devrait être le GATT, s'appuyant sur des principes de collaboration réciproque. Cette collaboration, qui est à la base de la doctrine échangiste du C.I.E., permettrait de créer, sur un plan d'égalité entre les nations, une véritable communauté économique mondiale qui ne se bornerait pas à surveiller des réglemens tarifaires douaniers, mais qui s'attaquerait à des problèmes plus généraux et importants, tels que la stabilisation des cours des matières premières, ce qui constitue sans aucun doute un des meilleurs moyens d'aider

au progrès des pays sous-développés.

* * *

A l'occasion de cette discussion, un échange de vues des plus intéressants eut lieu entre les membres du C.I.E. sur l'éventuel développement des échanges entre la Pologne et le monde occidental. Il apparaît notamment qu'au lieu de conclure des accords bilatéraux avec

un Etat déterminé, comme cela a été le cas jusqu'ici, la Pologne (et peut-être d'autres pays associés à son économie) aurait intérêt à étudier, sous l'égide du GATT auquel elle désire adhérer, un accord multilatéral avec un groupe de nations comme celui du Marché Commun. Cette idée mérite une étude à laquelle pourrai se livrer le C.I.E. au cours de ses prochaines réunions.

A. B.

LES ETUDIANTS ET L'EUROPE

Le Secrétariat Français de la Campagne Européenne de la Jeunesse (48, rue Laffitte, Paris 9^e) a réalisé une enquête auprès des élèves des grands écoles de commerce parisiennes sur l'idée européenne, les institutions européennes, leurs réalisations et leur avenir. Les jeunes gens interrogés ont entre 18 et 25 ans d'âge, sont la plupart issus d'un milieu aisé, ont presque tous voyagé à l'étranger et possèdent généralement un généreux bagage intellectuel et culturel. Le dépouillement systématique des réponses a permis de formuler quatre principales conclusions: 1) l'idée d'Europe et les différentes formes dans lesquelles elle s'incarne jouit auprès des jeunes en question d'une très grande faveur; 2) l'attitude à l'égard de l'ensemble du problème européen révèle une grande cohérence, à savoir est logique, réfléchi et déterminée par des impressions concordantes; 3) les résistances à l'idée d'Europe qui ont été constatées sont malaisées à analyser, mais aucune d'elles ne semble déterminante, aucune objection majeure à l'idée d'Europe ou aux principales réalisations européennes n'a été relevée; 4) s'il ne se manifeste aucune opposition nette à l'Europe, une certaine perplexité devant l'inconnue européenne est très sensible. Dans ces conditions, les enquêteurs considèrent que dans le milieu étudiant en question l'effort principal d'une campagne pour l'Europe doit porter sur l'information.

Une conférence de M. Marc Veillet-Lavallée, vice-directeur général de la FAO

LE FONCTIONNAIRE INTERNATIONAL

Le 5 mai, au petit palais de Venise à Rome, M. Marc Veillet-Lavallée a tenu une conférence organisée par la Société Italienne pour l'organisation internationale sur le thème: «Le fonctionnaire international». Fort d'une expérience de plus de trente ans au service de la Société des Nations et de la FAO, l'orateur a souligné le côté humain de la carrière internationale: l'individu, ce qu'on peut attendre de lui, la foi dans les idéals auxquels il se consacre, les difficultés qu'il rencontre. Dans le cadre de l'action internationale tendant à assurer la paix, la sécurité et le rapprochement des peuples, le corps des fonctionnaires internationaux est appelé, en effet, à remplir un rôle essentiel, non seulement par son activité technique et professionnelle, mais encore par l'action accomplie en exploitant ses dons personnels et son prestige dans le cadre des relations humaines qu'il est capable de cultiver.

L'orateur s'est attaché ensuite à signaler les dangers de certaines illusions généralement liées à l'idée qu'on se fait du fonctionnaire international: prestige de la vie internationale, attrait de l'aventure, désir d'évasion, de rémunérations apparemment plus hautes, de privilèges... En réalité la vie à l'étranger pose toujours une quantité de problèmes matériels et moraux qui peuvent être de la plus haute gravité. Aussi M. Marc Veillet-Lavallée conseille-t-il de recruter le personnel international selon des systèmes particulièrement étudiés et rigoureux. Un premier choix devrait être effectué à travers des entrevues personnelles du

candidat avec une commission de 3 ou 4 personnes; suivrait un «stage» d'environ 3 mois pour une période d'essai, cours de formation intérieure pour

les candidats sélectionnés et consacré exclusivement à étudier le fonctionnement de l'organisation et le rôle du fonctionnaire international.

L'œuvre de paix de la F.A.O.

L'une des organisations internationales qui travaillent le plus utilement pour le monde est sans aucun doute la FAO dont le siège européen est à Rome. Dans ses splendides locaux modernes, à côté de la suggestive Promenade Archéologique, à l'entrée de la Voie Appienne et non loin des Thermes de Caracalla les collaborateurs de la FAO de tous les pays travaillent à l'américaine: méthode, discipline et confort.

L'atmosphère, pour les européens, n'est pas spécialement alléchante: ici l'initiative individuelle n'est pas exclue, mais elle est sévèrement canalisée: liberté, mais règlementée sans possibilité de caprice aussi génial soit-il. Les résultats sont ce qu'on peut attendre: on obtient le

maximum pour les tâches de l'envergure de celles qui sont entreprises. En face de problèmes mondiaux, il faut reconnaître que le travail d'équipe, discipliné, est le meilleur. Et comme il semble que l'humanité désormais devra affronter tous ses problèmes à la clé du monde, sans doute devons-nous nous résoudre à changer les vieilles méthodes.

Mais le travail d'équipe n'est pas nouveau sous le soleil. Avant les laboratoires et les ateliers, sans remonter trop haut dans l'histoire jusqu'aux civilisations antiques, rappelons-nous les chantiers du moyen âge et les constructeurs de cathédrales. L'homme, cet incorrigible rêveur, a d'abord fait des œuvres d'art gigantesques. Se déciderait-il à faire d'utiles ouvrages gigantesques? Telle est la tâche de la FAO: fertiliser les sols, outiller les hommes, décupler la production agricole, conserver les produits alimentaires. Tâche sans gloire ni poésie pour un observateur superficiel, travail obscur et de longue haleine mais où tous les hommes du monde unis fraternellement n'ont en vue que le bien des générations à venir.



Paroles simples, paroles vraies pour les esclaves des Soviets

Message adressé par J. H. OLDENBROEK, Secrétaire général de la Confédération Internationale des Syndicats Libres, aux travailleurs qui sont sous la domination communiste à l'occasion du Premier Mai.

La Confédération Internationale des Syndicats Libres, groupant 55 millions de travailleurs dans le monde entier, vous adresse un salut fraternel, et vous assure, en ce jour, de sa solidarité très sincère dans la lutte que vous menez contre l'oppression et l'exploitation communistes.

L'on vous parle tous les jours des Plans de Sept, Cinq ou Quatre Ans et de la vie d'abondance qu'il réservent aux travailleurs lorsqu'ils seront achevés... Mais vous avez entendu ces promesses à maintes reprises déjà, et elles n'ont pas été tenues. Quand vous entendez parler des réalisations industrielles actuelles de vos pays, de leur production et de leur rendement technique — qui ne font aucun doute — vous est-il jamais arrivé de vous demander pourquoi vous restez si pauvres en comparaison des travailleurs des pays industrialisés du monde libre? Pourquoi le travailleur tchèque, polonais ou soviétique devrait-il attendre encore cinq ou sept ans avant de vivre dans un logement non surpeuplé ou d'avoir un costume convenable sans imposer des restrictions à sa famille? Que deviennent toutes les richesses que les travailleurs de vos pays produisent?

Une grande partie de celles-ci sert à maintenir et à accroître le potentiel militaire des dirigeants du monde communiste. Pour la défense, ne manquent-ils pas de dire... Mais il y a un mois à peine, n'avons-nous pas vu comment une armée communiste chinoise a tenté d'étouffer impitoyablement la protestation des Thibétains contre la colonisation? Nous avons assisté au spectacle d'une pau-

vre race de montagnards se révoltant contre l'enrégimentation par des étrangers de son peuple ancien en « communes », dans lesquelles tous leurs droits de-

Etrange renversement des choses d'ici-bas... Il fut un temps où le communisme se targuait de lutter pour affranchir les exploités. Qui, aujourd'hui songerait à s'étonner de ce slogan devenu lieu commun : « les esclaves des soviets »?

Tout système ne s'édifie qu'au mépris des lois de la vie. Parler de politique systématique est un non sens, car la politique consiste avant tout à concilier les principes directeurs qui doivent mener vers des fins supérieures, avec les contingences historiques et sociales qui n'ont que faire d'être emprisonnées dans des systèmes. La vie — qu'il s'agisse de la vie biologique ou de la vie sociale — doit tenir compte d'une quantité de facteurs et d'impondérables, que nul système ne peut prévoir : non seulement mais il les nie, par son essence même, et tend à les éliminer. Et que dire des passions et des sentiments dont il ne tient aucun compte, de la pensée qu'il prétend ligoter dans une seule direction?

Résultat d'une telle erreur fondamentale : nous pouvons à bon droit aujourd'hui combattre pour affranchir les esclaves de ceux qui se vantaient de défendre la cause des exploités.

vaient être abolis. Nous avons vu comment cette méconnaissance pleine d'insensibilité des droits conférés par les traités, de l'identité nationale, de la liberté personnelle, a soulevé l'opinion mondiale contre les communistes qui utilisent leur puissance militaire afin d'imposer leur impérialisme. Des milliers de travailleurs indiens ont manifesté pour protester contre cette forme de colonisation communiste qui ne diffère pas de celle qui consistait à employer des divisions soviétiques pour écraser les soulèvements ouvriers en Hongrie et en Allemagne Orientale.

Une autre partie de ce qui vous revient justement de ces richesses est affectée à l'entretien des diverses forces de police qui existent dans vos pays. Je n'ai pas besoin de m'étendre sur leur objectif principal, qui n'est autre que de conserver le pouvoir à ceux qui le détiennent à l'heure actuelle. Leurs méthodes sont bien connues et il en est de même de la pression qu'elles exercent de façon permanente par la crainte, la corruption et l'incompétence qu'elles engendrent. Avant tout, le système tente d'attaquer sans merci la dignité humaine et de priver l'homme de ses droits fondamentaux. Mais la bureaucratie en général englutit les richesses; ce sont les prétendus syndicats de vos pays que le font de la façon la plus inutile. Le parti communiste utilise ces derniers également en tant que partie de la police, afin de policer les travailleurs et de les pousser à faire de nouveaux efforts. Les syndicats qui, dans le monde libre, défendent les travailleurs et combattent à leurs côtés ne sont aux mains des communistes que

les instruments de l'Etat-employeur. En conséquence, les directeurs des usines et les chefs des entreprises de vos pays sont beaucoup plus puissants que leurs homologues des nations du monde libre qui ont à faire à de vrais syndicats.

Parmi les richesses que vous produisez, une grande quantité est mise de côté pour poursuivre une lutte économique avec le monde libre. Vous êtes forcés de travailler longtemps pour que les marchandises que vous produisez puissent être vendues à bon marché afin de favoriser les buts politiques de vos dirigeants. Au lieu de verser des salaires plus élevés aux travailleurs de vos pays, au lieu d'utiliser vos exportations à faire venir dans vos foyers les nombreuses marchandises étrangères dont ils ont besoin, vos dirigeants communistes recourent aux pires techniques du capitalisme pour amener la misère dans vos foyers et dans ceux des travailleurs d'autres pays. Voilà les raisons pour lesquelles l'on vous demande constamment de travailler davantage, de concourir entre vous, de prendre l'engagement de travailler «à titre volontaires» et de faire les heures supplémentaires non rétribuées. En ce jour de Premier Mai, quand vous entendrez des slogans rebattus qui sont diffusés par les haut-parleurs communistes, demandez-vous: «*Est-ce juste?*».

Vous vivez dans un monde où la Force prime le Droit. Ceci doit changer et changera, malgré la puissance accablante du régime qui vous domine et qui vous exploite. Nous, dans les pays libres, nous parlerons en votre faveur et nous maintiendrons nos institutions libres qui, non seulement assureront des réalisations économiques et sociales meilleures, mais encore la liberté humaine et la liberté individuelle. Ne désespérez pas. Les dictateurs ne durent qu'un temps, et un jour, peut-être plus tôt que nous ne le pensons, elles s'écrouleront et nous serons alors unis au sein d'un monde libre.

L'intégration européenne

Assemblée Générale de l'Association des Juristes Européens.

Le 25 avril, à Paris, l'Association des juristes européens a tenu son Assemblée Générale sous la présidence de M. Rolland, Conseiller à la Cour de Cassation.

Le professeur Vedel a retracé les grands objectifs des traités instituant la Communauté européenne.

Les présidents des différentes commissions d'études ont présenté des rapports sur les travaux déjà effectués par l'Association, notamment sur les problèmes des sociétés commerciales, des transports, de la fiscalité, de la faillite, au regard du Marché commun.

L'Assemblée a examiné également les perspectives ouvertes par les traités de Rome en matière de procédure civile, de droit institutionnel et de droit atomique.

Après avoir salué la création de la Cour européennes des

droits de l'Homme, l'Assemblée a souhaité que l'opinion française soit mieux informée des garanties assurées par cette convention et a émis la voeu que la France, signataire de la Convention, procède rapidement à sa ratification.

Conférence de l'Europair.

Les 27 et 28 avril s'est tenue à la Haye une conférence réunissant les directeurs de 5 compagnies européennes d'aviation Air-France, Sabena (Belgique), Dufthansa (Allemagne), Alitalia (Italie) et G.L.M. (Pays-Bas) en vue d'aboutir une coopération plus étroite permettant d'améliorer les services et de réduire au maximum les frais des exploitations.

La société néerlandaise K. L. M. a décidé de se retirer de la Conférence. Son président, M. Aler, a déclaré qu'il n'existait pas, à son avis, de base valable pour aboutir à une coopération fructueuse. Les quatre autres compagnies ont décidé de poursuivre les pourparlers.

EXIL ET LIBERTE

L'organe de l'« Internationale de la Liberté » (Union pour la Défense des Peuples Opprimés), « Exil et Liberté » (50, rue Violet, Paris 15e), publiée dans son numéro de mai :

- Wladimir Skorobogatch : « Solidarité anticommuniste » ;
- Pierre de Leotard : « Les défaitistes ne s'avouent jamais battus ! » ;
- Amiral Carlos Penna Botto : « Nature du communisme » ;
- Alexandre Villers : « Les deux paix » ;
- Jean Chabanier : « Hommage au Général Dufieux » etc... etc... ;

EPISODE " GENEVE ,

L'enjeu concret, immédiat, Berlin. Le problème: la réunification de l'Allemagne. Les antagonistes: U.S.A., Europe, Russie. Un autre épisode de la grande aventure: « Communisme contre monde libre ».

La partie se joue à Genève, en ce tardif printemps de l'année 1959, entre Christian Herter qui n'oubliera pas qu'il succède à Foster Dulles, un homme de volonté forte et de caractère admirable; Selwyn Lloyd, le seul rescapé occidental de l'affaire de Suez, ce qui suppose une certaine souplesse en parfaite harmonie avec l'actuelle circonspection de la politique britannique; Couve de Murville, loyal lieutenant du général de Gaulle — nous allions dire de « la France » — et Andreï Gromyko, celui dont Khrouchtchev a dit: « ...quand j'ordonne à Gromyko de s'asseoir, il s'assied » (On se demande d'ailleurs ce qu'il adviendrait d'un fonctionnaire soviétique, qu'il soit ministre des affaires étrangères ou directeur d'usine, s'il osait rester debout quand il a reçu l'ordre de s'asseoir...).

* * *

Les positions des antagonistes étaient claires dès l'ouverture des négociations. L'Amérique ne refuse pas de négocier parce qu'un pays qui se veut civilisé ne peut prétendre résoudre un différend par des actes de force. Mais abandonner Berlin-Ouest ce serait provoquer la désagrégation du Pacte Atlantique. Autant lui demander — dans l'état de la science d'aujourd'hui — la lune. « La France » ne veut pas négocier sous la menace: l'orgueil est un puissant levier, surtout qu'en l'occurrence il est fortement soutenu par la conviction que l'Allemagne n'est plus un danger pour l'Europe, et qu'un axe Bonn-Paris, épaulé par une habile et serene Italie, est un instrument solide de défense. L'Angleterre... est l'Angleterre exclusivement. Elle compte une fois de plus jouer les arbitres. Mais par tradition ses arbitrages n'ont été que rarement de conciliation, seule ressource qui lui soit aujourd'hui offerte et l'on peut se demander comment elle s'y prendra pour mettre une fois par hasard de l'huile dans les rouages...

Quant à la Russie, elle exige, puis elle demande, puis elle tâchera d'obtenir. Abstraction faite de toute considération d'ordre moral ou spirituel, la position de celui qui veut prendre est bien plus avantageuse que celle de celui qui veut garder. Le premier menace, insiste, tend la main, grignote, s'insinue, avance pas à pas. Il faut bien le dire tant qu'il n'est pas réduit à l'impuissance il ne cesse d'être envahissant, obsédant. Toute la cautele des grands politiques n'est plus qu'un art futile face à d'inextinguibles convoitises.

A. G.

FOOT - BALL ET MONTGOMERY

De ce nom, une fois illustre, il ne reste que le souvenir d'un gentil « trois-quarts » à capuchon que porte aujourd'hui la jeunesse de partout.

Jadis l'uniforme accompagnait la svelte silhouette de son créateur et le nom était le symbole de la vaillance. Un maréchal de l'Empire Britannique avait réussi par des jaits d'armes et surtout par sa prodigieuse popularité à s'assurer une glorieuse retraite. Victorieux dans une guerre où l'apport de ses alliés n'avait pas été négligeable, il a offensé par la publication de ses mémoires et par d'ultérieures déclarations pseudo-politiques, anciens amis et alliés. L'armée italienne devait subir à son tour les vexations du vainqueur d'El Alamein.

Rongé par l'orgueil, il a voulu imiter ses camarades Eisenhower et De Gaulle pour sauver aussi politiquement sa patrie déjà sauvée par ses prédécesseurs. Il s'est mis un beau jour à la disposition de l'humanité, sans que celle-ci lui eût demandé de conseils.

Pour le rusé Khrouchtchev le vieux maréchal n'a été qu'un divertissant passe-temps à domicile, édition moscovite du vieux jeu du chat et de la souris. Et lorsque le successeur de Staline l'a invité à prolonger son séjour soviétique (comme on invite généralement les hommes en retraite qui n'ont plus rien à faire chez eux), Mr. Montgomery a donné une réponse empreinte d'un humour britannique bien mystérieux: « Excusez-moi, dear, mais je doit être demain à Londres pour la finale de la rencontre de foot-ball ».

Devant cette nouvelle espèce de génie politique, tout commentaire devient superflu.

J. N. MANZATTI

**La V^e Exposition
du Conseil**

de l'Europe

Le 9 juillet prochain s'ouvrira la cinquième exposition du Conseil de l'Europe, dans les salles de la Tate Gallery, à Londres.

Le cycle de ces expositions du Conseil de l'Europe a été déterminé par le Comité des Experts Culturels, en 1953 et son but est de faire prendre conscience aux européens, de la richesse de leur patrimoine artistique commun.

En 1954, la première exposition était inaugurée à Bruxelles. Elle avait pour thème *L'Europe humaniste*. La deuxième consacrée au *Triomphe du Maniérisme*, de Michel-Ange au Greco, eut lieu en 1955 au Rijksmuseum à Amsterdam. Puis, ce fut à Rome en 1956, la troisième exposition ayant pour thème *Le 17^e siècle et l'Art Baroque*. Enfin, en 1958, la quatrième s'ouvrait à Munich, offrant à ses cent mille visiteurs *Le Baroque tardif et le Rococo*.

L'Exposition de Londres traitant le *Mouvement Romantique* portera sur la période de 1750 à 1850 et elle inclura toutes les manifestations de l'art romantique au milieu du 19^e siècle. Deux sortes d'oeuvres seront rassemblées: des oeuvres de premier plan, mais cependant peu connues et des oeuvres groupées autour de certains cultes d'Ossian, l'orientalisme, thèmes romantiques tels que les nuages, l'histoire naturelle. Un troisième groupe rassemblera des oeuvres autour de quelques auteurs romantiques, tels Byron et Chateaubriand.

A l'occasion de cette Exposition, un catalogue sera publié en anglais et en français. Abondamment illustré, ce catalogue considère cinq essais introductifs sur des thèmes généraux:

— Le conflit entre le néo-classicisme et le romantisme;

Alicia Allerand

Une jeune cantatrice argentine vient de se ranger au nombre des artistes européens de la catégorie. Son récépissé au « Circulo Argentino » de Milan a été une révélation pour les connaisseurs. Et dieu sait s'il est difficile, à l'heure actuelle, de se faire remarquer dans le domaine qui est celui des Tebaldi, Simionato, Callas, Zéani!

Soprane léger, dotée d'une voix d'une étonnante extension, au timbre grave et velouté avec des aigus d'une exceptionnelle puissance et d'une extrême clarté, Alicia Allerand a interprété des pages de Scarlatti, Schumann, Richard Strauss, Cimalia, De Falla, Nin, Mozart, Rossini, Donizetti.

Fidèle interprète du « lied » elle a jonglé dans les airs d'opéra avec la perfection de l'émission, la sûreté et l'intelligence du chant, accordant à la présentation vraiment merveilleuse, la grâce, la pondération ou l'accent dramatique nécessaire.

Une victoire personnelle, un triomphe de public.

J. N. M.

— la peinture de thèmes littéraires et poétiques (Dante, Byron, Ossian)

— les scènes pastorales ou l'attitude de l'individu en face de la nature;

— la peinture romantique allemande

— l'histoire politique et sociale de la période romantique et l'influence de l'art sur la politique.

Ce catalogue, présenté aux visiteurs, constitue le cinquième volume de la série consacrée aux expositions du Con-

seil de l'Europe, et la série complète elle-même est importante, car c'est une synthèse de l'unité du patrimoine artistique de l'Europe, soulignant le caractère universel de l'esprit européen ainsi que sa variété. (La série complète est épuisée).

Il faut rappeler aussi que la prochaine exposition européenne sera organisée à Paris en 1960 et qu'elle aura pour thème *Les Sources du 20^e Siècle - Les arts en Europe entre 1884 et 1914*.

bulletin européen

Fondateur: CONSTANTIN DRAGAN, Directeur responsable: GIORGIO DEL VECCHIO
 Direction Rédaction Largo Chigi, 19 - ROME
 Tél. 61.260

ABONNEMENTS

Italie Lires 2000 ABONNEMENTS D'HONNEUR - 5000	Etranger Dollars 3, - ABONNEMENT D'HONNEUR „ 10, -
---	---

c/c postale Roma N. 1/16299

Edité par l'Agence de Presse Radio Europe
 Registr. Trib. Rome No. 2840 du 15/2/1951

STUDIO TIPOGRAFICO B. S. - P. DEL POPOLO, 3 - ROMA

bulletin européen

TRIBUNE LIBRE DE L'EUROPEISME

R O M E

Fondé en 1950 par CONSTANTIN DRAGAN

ont collaboré...

Alexandre ARGYROPOULOS, Karl ARNOLD, A. BALLEY-GUIER, G. W. de BALZAC, Edward BEDDINGTON BEHRENS. Julien BENDA, Lodovico BENVENUTI, Baron BOEL, Paul BONCOUR, Edouard BONNEFOUS, Endrik BRUGMANS, Raoul BOSSY, Thomas W. BRADEN, Pietro CAMPILLI, Edward CARRAN, Nino CASCINO, René CASSIN, L. E. CLOQUETTE, Elma DANGERFIELD, Michel DEBRE, Dino DEL BO, Giorgio DEL VECCHIO, L. DURAND REVILLE, Constantin DRAGAN, Mircea ELIADE, G. von ESBROECK, W. N. EWER, Enrico FALCK, Ralmond FRANKLIN, Pierre FRIEDEN, Paul GACHE, Grégoire GAFENCO, Enzo GIACCHERO, Amedeo GIANINI, Guido GONELLA, W. A. 't HART, Wladimir IONESCO, Stefano JACINI, Jerzi JANKOWSKI, Jacques de JONG, Jacques KAYSER, Stanislav KOUTNIK, Pierre de LANUX, LARS J. LIND, Ivan Matteo LOMBARDO, C. LOVERA DI CASTIGLIONE, Eduoard LUDWIG, Harold MACMILLAN, J. N. MANZATTI, Alberto MARINELLI, Pierre MENDES FRANCE, Francis DE MIOMANDRE, Umberto MONICO, Albert MOUSSET, Roland MUESSER, Pier Fausto PALUMBO, Giuseppe Ugo PAPI, Giovanni PERSICO, Pedro José PINILLOS, John POMIAN, Lucien RADOUX, Paul RAMADIER, Gonzague de REYNOLDES, Jules ROMAINS, Joseph de ROOVER, Louis ROUGIER, Rémy ROURE, Lucien de SAINTE-LORETTE, A. G. SAMOY, Carlo SFORZA, André SIEGFRIED, Jacques TREMPONT, Pierre VINOT, Raymond WARNIER, Rivington R. WINANT, S.H.C. WOOLRICH, Paul Van ZEELAND.